



# PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 6

Troyes, le lundi 14 février 2022

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 197 excès de vitesse ;
- 7 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 4 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 23 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 7 faits de défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 11 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 19 faits de refus de priorité ;
- 35 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 21 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

### Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 15 février - après-midi	Avenue du Président Coty - La Chapelle Saint Luc
Mardi 15 février - après-midi	D 619 Lusigny
Mercredi 16 février - après-midi	Boulevard Henri Barbusse - Troyes
Mercredi 16 février - après-midi	D 660 Estissac / Fontvannes
Mercredi 16 février - après-midi	D 396 Bar-sur-Aube / Brienne-le-Château
Jeudi 17 février - matin	Avenue du Maréchal Leclerc - Bréviandes
Vendredi 18 février - matin	D 373 Saint-Oulph
Vendredi 18 février - après-midi	D 5 Luyères

## Apprentissage anticipé de la conduite Dès l'âge de 15 ans

Un futur conducteur peut choisir d'apprendre à conduire dès l'âge de 15 ans grâce à la conduite accompagnée, réalisée dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).  
Il a la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès 17 ans.

A savoir : Pour les jeunes âgés de moins de 16 ans, la copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption n'est pas requise pour l'inscription.

The infographic features a teal background with various icons related to driving and education. At the top left, the text 'le saviez-vous?' is written in white on a dark teal background. The main message is centered: 'LES JEUNES EN CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUVENT SE PRÉSENTER À L'EXAMEN DU PERMIS' in white and yellow. Below this, a yellow starburst contains the text 'DÈS 17ANS'. At the bottom, a yellow box contains the slogan 'SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.' in black.

### Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312-10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10